



Clinique CHATELGUYON 23170 - Viersat	<h1 style="color: green;">REGLEMENT INTERIEUR</h1>	N°: EQ013 Indice : G Page : 1 sur 2
Vérifié par : F. MOUTTE 	Approuvé par : N. GLOMEAUD 	Date création : juillet 2004 Enregistrement : Mise à jour : 27/04/2022

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GENERAL :

- La CLINIQUE CHATELGUYON est un établissement de santé agréé et conventionné Sécurité Sociale et tous organismes sociaux.
- Le tarif de responsabilité de l'assurance maladie à 100% est égal au prix de journée facturé, soit : 138,76 €, moins 15.00 € de forfait journalier qui est à la charge de l'assuré payable par quinzaine d'avance, ou de la mutuelle si elle le prend en charge.
- Les médicaments psychiatriques sont pris en charge dans le cadre de votre hospitalisation. Les médicaments ne relevant pas de l'activité psychiatrique non remboursés par la sécurité sociale vous seront facturés directement par la pharmacie.
- Dans le cadre d'une hospitalisation, le transport sanitaire, dont le choix vous appartient, peut éventuellement être pris en charge par la sécurité sociale.
- L'établissement vous garantit, si vous le souhaitez, la non divulgation de votre présence ou l'anonymat. Dans ce cas, merci de le signaler immédiatement à l'hôtesse d'accueil. Idem si vous ne souhaitez pas recevoir de visites et/ou d'appels téléphoniques.

FORMALITES D'ADMISSION :

Lors de votre admission, nous vous demandons de bien vouloir fournir :

- ✓ votre carte d'identité,
- ✓ votre carte d'assurance maladie mise à jour,
- ✓ votre carte d'assurance complémentaire ainsi qu'un exemplaire de prise en charge,
- ✓ votre ordonnance en cours d'utilisation si vous êtes sous traitement.

TARIFS DES PRESTATIONS HOTELIERES :

- ✓ Supplément chambre particulière 50 ou 55 € par jour à acquitter 10 jours à l'avance, à moins qu'il ne soit pris en charge par la mutuelle.
- ✓ Supplément télévision : 14 Euros /semaine payable d'avance à l'admission puis tous les lundis + caution télécommande 5 €,
- ✓ Clef de chambre + clef coffret de chambre vous sont remis moyennant une caution de 20 €,
- ✓ Wifi : 1 € par jour payable une semaine à l'avance.
- ✓ la coiffure (10 €).

CONDITIONS DE SEJOUR :

- ✓ **Le bureau d'accueil** est ouvert tous les jours, sauf dimanche et fériés, de 9H à 17H. L'établissement met à votre disposition une clef de chambre et un coffret contre caution. Vous pouvez aussi déposer vos valeurs & argent à l'accueil et effectuer des retraits ou des dépôts les jours ouverts entre 11H et 12H. La Direction de l'Etablissement ne peut être rendue responsable que des valeurs qui lui sont confiées contre reçu.
- ✓ La tenue de travail du personnel mentionne leurs noms, prénoms et fonctions dans l'établissement.
- ✓ Afin de respecter l'organisation des soins il vous est conseillé de recevoir les **communications téléphoniques** extérieures entre 14H30 et 19H30 sauf aux heures de repas.
- ✓ **Les repas** sont servis vers 8H, 12 H, et 18H30. Un café est prévu vers 15H aux frais du patient.
- ✓ **Les heures de prise des médicaments** sont vers : 8H, 12H, 18H, et le soir entre 21H et 22H30.
- ✓ **Le patio** est fermé à partir de 22h30.
- ✓ **Le courrier** que vous recevez vous est remis chaque jour ; pour votre courrier « départ » une corbeille est à votre disposition à l'accueil.
- ✓ **Des activités** occupationnelles vous sont proposées chaque après-midi, sauf dimanche et fériés, de 9H30 à 12H et de 14H15 à 17h30. Des appareils d'exercice musculaire sont à votre disposition dans la salle de sport.
- ✓ **Votre psychiatre peut également vous prescrire avec votre consentement des ateliers thérapeutiques** qui font partie intégrante des soins. Merci de prendre RDV auprès de l'IDE dédiée et de respecter les horaires des séances
- ✓ **Les médecins** peuvent recevoir les familles sur rendez-vous.
- ✓ **Des distributeurs de boissons** sont à votre disposition. Il est recommandé de ne pas en abuser afin de ne pas favoriser de prise de poids.
- ✓ Pour votre sécurité des rondes de surveillance ont lieu la nuit.

RECOMMANDATIONS PENDANT LE SEJOUR :

- **Les effets personnels sont vérifiés lors de l'admission et chaque fois que cela est nécessaire** par le personnel soignant à qui vous devez confier tous objets coupants, tranchants, les eaux de Cologne, les médicaments. Ces derniers vous seront rendus à la sortie sauf avis médical contraire.
- **Nous vous déconseillons de venir avec votre véhicule personnel ou de l'utiliser pendant le séjour.** Nous vous demandons de **remettre vos clefs** de voiture à **l'équipe de soins dès votre arrivée.**
- Il est conseillé de limiter vos promenades aux abords proches de la clinique (parc), merci de **bien vouloir prévenir les soignants de toute sortie de la clinique**
- **Les visites aux patients** sont conseillées entre 14H à 18H30 tous les jours.
- Il est **strictement interdit de fumer et vapoter dans l'ensemble de l'établissement.**
- **L'introduction et/ou la consommation dans l'Etablissement de boissons alcoolisées, drogues, médicaments ou objets dangereux est strictement interdite** et pourra faire **l'objet d'une exclusion au plus tard le lendemain** sur décision collégiale.
- Les jeux d'argent, cagnottes, prêts d'argent, quête, vente et toute activité impliquant une mise d'argent sont interdits.
- Dans le respect d'autrui, **merci de couper la sonnerie de votre portable** à partir de 22H00, ainsi que dans les lieux communs
- **Il est interdit de prendre des photos ou bien filmer sans autorisation écrite de la direction.**
- Vous pouvez demander la visite d'un ministre du culte de votre choix. Merci de vous adresser à l'accueil.
- Les animaux sont interdits dans l'enceinte de l'établissement.

INFORMATIONS AUX VISITEURS :

Les visiteurs sont invités à :

- Utiliser le parking et de ne pas stationner sur la voie d'accès des véhicules de secours ni sur les espaces verts,
- Se présenter systématiquement à l'accueil dès leur arrivée,
- Prendre connaissance du présent règlement intérieur et de le respecter,
- Respecter les indications qui leur sont données quant à la durée de la visite,
- Eviter de venir nombreux et se montrer discrets,
- N'apporter ni aliment, ni boisson périssables ou incompatibles avec un régime médical.
- Respecter la Loi anti-tabac en vigueur.

FORMALITES DE SORTIE :

La date de sortie est fixée par le médecin et organisée par l'accueil. Elle se fait tous les jours, sauf dimanche et jours fériés, le matin.

L'hôtesse d'accueil contacte le transporteur de votre choix ou la famille si besoin et **vous remet** tous documents utiles : Bulletin de séjour, résultats d'examens, prescription médicale de transport, ordonnance et **factures éventuelles à acquitter avant votre sortie.**

Les cautions seront rendues si aucune détérioration ou perte n'a été constatée sur le matériel.

LA PERSONNE DE CONFIANCE :

Au moment de votre admission et tout au long de votre séjour, vous avez la possibilité de désigner par écrit une personne de votre entourage, en qui vous avez toute confiance, pour vous accompagner tout au long des soins et des décisions à prendre. Cette personne, que l'établissement considérera comme « votre personne de confiance », sera consultée dans le cas où vous ne seriez pas en mesure d'exprimer votre volonté, ou de recevoir l'information nécessaire à une prise de décision éclairée. Elle pourra en outre, si vous le souhaitez, assister aux entretiens médicaux à visée diagnostique afin de participer aux prises de décisions vous concernant. Vous pouvez annuler votre désignation ou en modifier les termes à tout moment. **Nous attirons votre attention sur le fait que cette personne n'a pas les mêmes droits que la personne à prévenir.** En cas de doute sur la portée de cette désignation, n'hésitez pas à demander de plus amples informations à notre hôtesse.

LES DIRECTIVES ANTICIPEES :

Si vous avez rédigé des directives anticipées (don d'organes, etc.), merci de bien vouloir les porter à la connaissance de l'équipe médicale. De même, si pour le futur, vous souhaitez, en plus des dispositions réglementaires, limiter la communication de votre dossier médical, notamment après le décès, vous devez en informer l'établissement. Pour de plus amples informations, merci de vous adresser à la Direction de l'établissement.

CONTESTATIONS OU RECLAMATIONS :

Pour toute contestation ou réclamation vous avez la possibilité de contacter le médecin responsable de votre hospitalisation ainsi que la Direction. Si vous le souhaitez la commission des usagers (CDU) sera saisie, elle vous assistera et vous orientera si vous vous estimez victime d'un préjudice du fait de l'activité de l'Etablissement. Elle vous indiquera les voies de conciliation et de recours possibles. Sa saisie se fait selon les modalités explicitées dans le document spécifique du livret d'accueil.

En outre, afin de mesurer votre satisfaction, nous vous prions de bien vouloir remettre, à l'accueil lors de votre sortie le questionnaire qui vous a été distribué à votre arrivée

PERMANENCE DES ASSOCIATIONS :

L'association ALCOOL ASSISTANCE DE LA CREUSE vient une fois par mois présenter ses activités aux patients ainsi qu'à leur entourage. Les médecins encouragent vivement les patients souffrant d'alcool-dépendance à assister à ces séances ainsi qu'aux groupes de paroles organisés par l'établissement.

AMELIORATION DE LA QUALITE ET DEMARCHE DE CERTIFICATION :

La clinique s'est engagée depuis déjà plusieurs années dans une démarche qualité. Pour cela elle :

- évalue ses pratiques,
- analyse avec soins vos questionnaires de sortie,
- effectue des enquêtes de satisfaction auprès des médecins adresseurs,
- développe les partenariats avec les autres établissements,
- répond à la procédure de certification de la Haute Autorité de Santé.

La Direction se tient à votre disposition pour tout renseignement ou information sur la démarche qualité et les résultats de certification.

PROGRAMME PLURIANNUEL DE LUTTE CONTRE LES INFECTIONS NOSOCOMIALES

L'organisation de la lutte contre les infections nosocomiales est placée sous la responsabilité du CLIN de l'établissement.

La Clinique lutte activement afin de prévenir ces infections. Pour cela, elle forme et évalue régulièrement son personnel, utilise des produits adaptés à son activité, respecte les normes d'hygiène des soins et de restauration. Pour plus d'informations sur le programme de lutte contre les infections nosocomiales, s'adresser à la Direction de l'établissement.